YERRES

Bibliothèque Municipale
N°tél : 01.69.49.76.75
N/ Réf. : NL/DB/HJ

DECISION N° 2000/51

OBJET : Contrat de location de l'exposition « Le jardin des mots et des récits », avec l'Association A.C.T.E. 91 ;

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 1999 autorisant la Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 2000/28 série A du 1er mars 2000 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH

CONSIDERANT l'exposition qui doit avoir lieu à la Bibliothèque Municipale, 2 rue Marc Sangnier, du 20 juin au 4 juillet 2000.

DECIDE

DE signer un contrat de location, avec l'association A.C.T.E 91, pour une exposition intitulée « Le jardin des mots et des récits».

DIT que la location se fera à titre gratuit pour les adhérents de l'Association.

Fait à Yerres, le 7 mars 2000

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire
Le Premier Maire-Adjoint délégué

Nicole LAMOTH